



— Référence produit



> Référence produit

VECTRAN 50/12 PA

Réf. **200275A**

> Unité fonctionnelle

Assurer la fermeture et l'ouverture dans la limite de 14 000 cycles sur une durée de vie de 15 ans, avec un couple de 50 Nm, une course de 2 mètres, ce qui correspond à 13 tours d'enroulement par demi-cycle, avec un tube de 25 mm de diamètre.

> Références concernées

HELIOS 35/17 PA, 5104871A
START 6/17 PA, 200272A
MARINER 40/17 PA, 200274A
VECTRAN 50/12 PA, 200275A
ARIANE 6/17 PA, 200283A
JET 8/17 PA, 200284A
JET 10/17 PA, 200285A
ATLAS 15/17 PA, 200286A

METEOR 20/17 PA, 200287A
GEMINI 25/17 PA, 200288A
APOLLO 30/17 PA, 200289A
APOLLO 35/17 PA, 200290A
HERMES 4/32 PA, 200291A
ARIANE 6/32 PA, 200292A
JET 10/32 PA, 200293A



— Matériaux et substances

Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour s'assurer que les matériaux utilisés dans la composition du produit ne contiennent aucune substance interdite par la législation en vigueur au moment de la commercialisation.

Plastiques			Métaux			Autres		
	g	%		g	%		g	%
PA66	166,10	6,3 %	Acier	1910,09	72,1 %	Fibre de verre	113	4,3 %
PVC	120	4,5 %	Cuivre	71,2	2,7 %	Lubrifiant	25	0,9 %
POM	35,7	1,3 %	Bronze	4,47	0,2 %	Colle polyuréthane	10,6	0,4 %
PC	15,9	0,6 %	Étain	2,87	0,1 %	Autres	4,22	0,2 %
PA6	12,9	0,5 %	Autres	25,715	1,0 %			
PBT	6,79	0,3 %						
PP	6,62	0,2 %						
PU	5,86	0,2 %						
PET	5,02	0,2 %						
PE-LD	4	0,2 %						
Résine polyester	2,79	0,1 %				Emballage		
Résine époxy	2,79	0,1 %				Carton	52,40	2,0 %
Autres	22,7	0,9 %				Papier	23,10	0,9 %
Masse totale du flux de référence : 2 649,9 g								
Estimation du contenu recyclable : 73 %								

> SUBSTANCES CHIMIQUES

Les produits couverts par ce PEP respectent le règlement REACH ainsi que la directive 2011/65/UE.



Fabrication

Les produits couverts par ce PEP sont fabriqués sur un site de production ayant adopté une approche de gestion environnementale.

> Modèle énergétique

Mix énergétique tunisien



Distribution

> Les notices sont en papier 100% fibres recyclées et le carton du packaging final contient au moins 50% de fibres recyclées. L'emballage est continuellement amélioré pour en réduire la quantité et favoriser l'emploi de matières renouvelables, recyclées et recyclables.

> L'emballage a été modélisé ici. Il se compose de :

- Papier 100 % de fibres recyclées (notice)
- Carton avec 50 % de fibres recyclées minimum



Installation

> Éléments d'installation

Aucun élément prévu à cette phase.

> Procédures d'installation

Aucune procédure d'installation.

> Modèle énergétique

Non applicable



Utilisation

> Pour le scénario évalué, le produit développe une puissance de 275 W en mode actif 0,27 % du temps. Équipée d'une commande mécanique, cette motorisation ne consomme pas d'énergie en veille ; nous avons donc pris en compte une consommation de 0 W pour 99,73 % du temps restant. Cela correspond à une consommation d'énergie de 237 kWh sur une durée de vie de 15 ans.

> Modèle énergétique pour la phase d'utilisation : Mix énergétique européen

> Consommables et maintenance : Aucun



Fin de vie

> Conditions de transport types

Compte tenu de la complexité de la filière de recyclage des produits électriques et électroniques et de notre manque de connaissances sur les processus de fin de vie mis en œuvre dans le monde entier, nous avons envisagé ce qui suit :

- 1 000 km de transport.
- Un prétraitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, y compris le démantèlement et le tri des matériaux.
- L'incinération des déchets d'équipements électriques et électroniques.

— Impacts environnementaux

L'évaluation de l'impact environnemental couvre les étapes suivantes du cycle de vie : fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie. Tous les calculs ont été réalisés à l'aide du logiciel EIME© v5.8.1

Indicateurs	Global	Unité	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie
Acidification des sols et de l'eau	5,48E-01	kg éq. SO ₂	4,01E-02	2,23E-02	2,97E-05	4,83E-01	1,77E-03
Appauvrissement des ressources abiotiques – éléments	2,85E-04	kg éq. antimoine	2,74E-04	2,85E-08	3,24E-10	1,01E-05	1,08E-08
Appauvrissement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	1,42E+03	MJ	9,64E+01	1,00E+01	7,50E-02	1,32E+03	3,04E+00
Pollution de l'air	6,64E+03	m ³	1,49E+03	1,08E+02	9,91E-01	4,99E+03	5,44E+01
Eutrophisation de l'eau	4,00E-02	kg éq. PO ₄	6,50E-03	2,20E-03	1,62E-04	2,92E-02	1,97E-03
Réchauffement climatique	1,36E+02	kg éq. CO ₂	1,16E+01	7,88E-01	9,65E-02	1,16E+02	7,97E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	8,51E-06	kg éq. CFC-11	9,36E-07	1,35E-09	2,68E-10	7,55E-06	1,92E-08
Formation d'ozone photochimique	3,16E-02	kg éq. éthylène	3,80E-03	1,11E-03	2,30E-05	2,66E-02	1,01E-04
Pollution de l'eau	6,53E+03	m ³	1,40E+03	1,17E+02	4,63E+00	4,78E+03	2,27E+02
Total énergie primaire utilisée	2,65E+03	MJ	3,23E+02	1,01E+01	8,28E-02	2,31E+03	4,01E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable	2,97E+02	MJ	2,35E+00	1,29E-02	9,41E-04	2,94E+02	4,13E-03
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable	2,35E+03	MJ	3,20E+02	1,01E+01	8,18E-02	2,02E+03	4,01E+00
Utilisation d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire renouvelable utilisée comme matière première	2,96E+02	MJ	2,17E+00	1,29E-02	9,41E-04	2,94E+02	4,13E-03
Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable comme matières premières	1,76E-01	MJ	1,76E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire non renouvelable utilisée comme matière première	2,34E+03	MJ	3,08E+02	1,01E+01	8,18E-02	2,02E+03	4,01E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable comme matières premières	1,28E+01	MJ	1,28E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	0,00E+00	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	0,00E+00	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de matière première recyclée	8,01E-01	kg	8,01E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Volume net d'eau douce	4,21E+02	m ³	8,64E-01	6,09E-05	9,21E-06	4,20E+02	2,93E-03
Déchets dangereux éliminés	1,35E+01	kg	8,35E+00	0,00E+00	6,92E-05	6,04E-02	5,13E+00
Déchets non dangereux éliminés	4,35E+02	kg	2,98E+00	2,43E-02	8,28E-02	4,32E+02	1,34E-02
Déchets radioactifs éliminés	2,90E-01	kg	1,03E-03	1,69E-05	1,19E-06	2,89E-01	1,85E-05
Composants destinés à réutilisation	0,00E+00	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	0,00E+00	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la valorisation énergétique	0,00E+00	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie exportée	1,47E-02	MJ	1,47E-03	0,00E+00	1,32E-02	0,00E+00	0,00E+00

Profil environnemental produit

Moteur filaire pour stores et volets roulants LT50 PA



> Règles d'extrapolation

Ces impacts environnementaux sont uniquement applicables au produit de référence mentionné en page 1.
Pour toutes les "Références concernées" en page 1, un calcul avec coefficient d'extrapolation doit être appliqué.
À chaque étape du cycle de vie, les impacts environnementaux pertinents du produit sont calculés en multipliant les impacts de la référence produit par le coefficient d'extrapolation. L'indicateur de la dernière colonne est obtenu en faisant la somme de tous les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie.

	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie	Exemple d'application : Total indicateur réchauffement climatique (kg éq. CO ₂)
50/12 (RÉF.)	1	1	1	1	1	136,00
40/17	1	1	1	0,80	1	113
35/17 et 30/17	1	1	1	0,71	1	102
25/17	1	1	1	0,50	1	78,5
20/17	1	1	1	0,47	1	75,1
15/17	1	1	1	0,41	1	68,3
10/17	1	1	1	0,35	1	61,4
8/17 et 6/17	1	1	1	0,30	1	54,6
4/32	1	1	1	0,14	1	36,7

N° enregistrement : SOMF-00050-V01.01-FR	Règles de rédaction : PCR-ed3-FR-2015 04 02 Complétées par le PSR-0006-ed1.1-FR-2015 10 16
N° d'habilitation du vérificateur : VH18	Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org
Date d'édition : 09-2020	Durée de validité : 5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025:2010 Interne <input type="checkbox"/> Externe <input checked="" type="checkbox"/> Bureau Veritas LCIE	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINNEN)	
Les PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1: 2016 Les éléments du présent PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme.	
Document conforme à la norme ISO 14025:2010 « Marquages et déclarations environnementales de Type III »	
Interlocuteur Somfy : Justine ZAWADA, ingénieur en développement durable, justine.zawada@somfy.com	

